Image not found or type unknown

frais de geometre a reglés

Par **stephane08**, le **27/05/2010** à **19:17**

la mairie de ma commune me vend un terrain ou il manque une borne.Elle a fait intervenir un geometre et elle veut me faire payer tous les frais.En a t elle le droit .Est ce à moi de regler ces frais avec mon terrain?La somme est quand meme elevée et je pensais qu'un terrain devait etre borné avant d'etre vendu.

Par **Untell**, le **28/05/2010** à **03:54**

Bonjour,

Comme l'indique un post-it plus haut, l'article 646 du code civil précise, je cite:
Tout propriétaire peut obliger son voisin au bornage de leurs propriétés contiguës. Le bornage se fait à frais communs.

Vous pouvez le vérifier à ce lien:
http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=792F4875B1D8FB9BEDDE397BB731713

Cordialement.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés